



A.FR.AV

Association FRancophonie AVenir

Objet : carte nationale d'identité française en bilingue français-anglais.

Vos références : 25-007934-D/BDC-SCCI/FK

Copie à M. Bruno Retailleau

**Ministère de l'Intérieur,
Le Chef de Cabinet,
Monsieur Louis-Marie Le Roy
1 place Beauvau
75800 Paris Cedex 08**

Manduel, le 17 novembre 2025

Monsieur le Chef de Cabinet,

J'ai bien reçu [votre lettre du 2 octobre dernier](#) qui faisait réponse à la mienne qui demandait au Ministre de l'Intérieur, Monsieur Bruno Retailleau, d'intervenir pour que la carte nationale d'identité française ne soit plus libellée en bilingue français-anglais.

Je vous remercie d'avoir pris la peine de me répondre, mais je dois vous dire, toutefois, que votre réponse, presque copie conforme à ce que m'avait écrit sur le sujet le [Premier ministre Jean Castex](#), puis à ce que m'a écrit le chef du bureau de la protection de l'identité, [Monsieur Damien Tournemire](#), reflète parfaitement l'esprit de nos politiciens actuels, et de la Macronie en particuliers : vous n'aimez pas la France et encore moins la langue française.

J'ai l'impression que l'on vous a donné des éléments de langage pour répondre à tous les Français qui se plaignent que la France ait une carte nationale d'identité bilingue avec l'anglo-américain, la langue de la première puissance militaire et d'espionnage du monde. Bref, avec Macron et ses disciples, c'est une partie de l'AMGOT qui se met en place. C'est une honte !

Pourtant la question était simple : [pourquoi l'Allemagne - et ce n'est pas le seul pays - a-t-elle pu mettre 2 langues étrangères sur sa carte nationale d'identité](#) et pourquoi la France ne l'a-t-elle pas pu ?

Vos supérieurs hiérarchiques vous ont certainement dit d'éviter de répondre à cette question, d'où à votre disposition tous les éléments de langage nécessaires pour ne pas y répondre tout en ayant l'air d'y répondre et de vous intéresser au problème.

Mais voilà, je ne suis pas dupe et les Français non plus !

En espérant qu'un jour, tous ceux qui ont concouru à vendre notre pays et sa langue à l'impérialisme anglo-américain devront rendre des comptes, et dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Chef de Cabinet, à l'expression de mes salutations attristées.

**Régis Ravat,
Président de l'Afrav**

Pour rappel : selon l'esprit de la loi Toubon, quand il y a traduction d'un texte français, il faut éviter le bilinguisme en jouant la carte du plurilinguisme (aux moins 2 langues étrangères), car, ainsi fait, c'est montrer que la France est ouverte aux langues étrangères et non prisonnière du seul anglais, la langue impérialiste du moment. Il est pourtant évidant que pour atténuer la toute puissance de l'anglais, le mieux est de diluer cette langue avec d'autres langues étrangères, une au minimum. Cela relève du béaba en matière stratégique, un béaba, hélas, qui fait cruellement défaut à ceux qui nous gouvernent aujourd'hui, et c'est bien triste.



Association Francophonie Avenir (A.FR.AV)
2811 chemin de Saint-Paul - Parc Louis Riel - 30129 Manduel
Sur la Toile : <https://www.francophonie-avenir.com> - Courriel : afrav@francophonie-avenir.com